Envoyé en préfecture le 06/02/2023
Reçu en préfecture le 06/02/2023
Publié le
ID : 031-213101074-20230127-2023_MP_05-AI

Commune de Carbonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°2023/MP/05

Le Maire de CARBONNE

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L 2212-2 et suivants,

Vu la délibération n°09 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 fixant les délégations de Monsieur le Maire pour la durée du mandat en cours,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles R2123-1 et R. 2194-8,

Vu le Budget de la Ville de Carbonne de l'exercice 2022, ayant force exécutoire, dégageant les crédits nécessaires à l'opération, objet du présent arrêté,

Considérant qu'il est nécessaire de contracter un marché à procédure adaptée pour la souscription des contrats d'assurance de la Ville de Carbonne, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026, avec une possibilité de résiliation chaque année à l'échéance principale (avec un préavis de 6 mois).

Considérant les huit offres remises au cours de l'appel à concurrence,
ANNULE ET REMPLACE l'arrêté 2022MP050

ARRETE

Article 1er : Un marché n°2022-04 à procédure adaptée est passé avec la société SMACL Assurances, sise 141 avenue Salvador Allende, 79 031 Niort, dont le numéro Siret est le 833 817 224 00029, en vue d'assurer la réalisation des prestations du lot n°1 : Dommages aux Biens et des risques annexes. Le pouvoir adjudicateur a décidé de retenir la solution alternative n°1 pour un montant global de **17 820,50 € HT, soit 19 358,94 € TTC**.

Article 2 : Un marché n°2022-05 à procédure adaptée est passé avec la société SMACL Assurances, sise 141 avenue Salvador Allende, 79 031 Niort, dont le numéro Siret est le 833 817 224 00029, en vue d'assurer la réalisation des prestations du lot n°2 : Responsabilités et risques annexes. Le pouvoir adjudicateur a décidé de retenir la solution de base pour un montant global de **3 129,10 € HT soit 3 410,74 € TTC.**

Article 3 : Un marché n°2022-06 à procédure adaptée est passé avec la société SMACL Assurances, sise 141 avenue Salvador Allende, 79 031 Niort, dont le numéro Siret est le 833 817 224 00029, en vue d'assurer la réalisation des prestations du lot n°3 : Véhicules à moteur et risques annexes. Le pouvoir adjudicateur a décidé de retenir la solution de base pour un montant global à **8 324,39 € HT, soit 10 013,63 € TTC.**

Envoyé en préfecture le 06/02/2023
Reçu en préfecture le 06/02/2023
Publié le
ID : 031-213101074-20230127-2023_MP_05-AI

Commune de Carbonne

Article 4 : Un marché n°2022-07 à procédure adaptée est passé avec la société SMACL Assurances, sise 141 avenue Salvador Allende, 79 031 Niort, dont le numéro Siret est le 833 817 224 00029, en vue d'assurer la réalisation des prestations du lot n°4 : Protection juridique de la collectivité. Le pouvoir adjudicateur a décidé de retenir la solution d'un montant global de **2 006.68 € HT soit 2 275.57 € TTC.**

Article 5 : Un marché n°2022-08 à procédure adaptée est passé avec la société SMACL Assurances, sise 141 avenue Salvador Allende, 79 031 Niort, dont le numéro Siret est le 833 817 224 00029, en vue d'assurer la réalisation des prestations du lot n°5 : Protection fonctionnelle des agents et des élus. Le pouvoir adjudicateur a décidé de retenir la solution d'un montant global de **307,50 € HT soit 342,00 € TTC.**

Article 6 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché correspondant,

Article 7 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame le Receveur Municipal sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté,

Article 8 : Ampliation sera transmise à : Monsieur le Sous-préfet, Madame le Receveur Municipal, ainsi qu'au titulaire du marché,

À CARBONNE Le 27 janvier 2023

LE MAIRE,

DENIL TURREL

MAIRIE de CARBONNE (Haute-Garonne)

"Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 Rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 7."